

Rectorat

**Division
des examens
et concours
DEXACO**

Dossier suivi par
Nelly BESNIER

Téléphone
02 23 06 79 27

Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
Ce.dexaco2@ac-rennes.fr

92, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes Cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

Le Recteur

à

A l'attention des candidats individuels ou
inscrits à un centre de formation à distance

BTS Conception et Réalisation de Systèmes
Automatiques

Rennes, le 26 mars 2018

N/Réf. : DEXACO/2B/SG/NB

Objet : BTS – Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques – Session 2018

Madame, Monsieur,

Vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur « Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques », session 2018.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- Le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves. Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1- « Culture générale et Expression », E2 « Langue vivante Anglais » et aux épreuves professionnelles E61- (Rapport d'activité en entreprise) et/ou E62- (Conduite et réalisation d'un projet).

1 - Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1-« Culture générale et Expression »

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°9 du 2 mars 2017, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Éducation Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire **2017-2018** (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113296) :

- L'extraordinaire
- Corps nature, corps artificiel

2- Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« langue vivante étrangère : anglais »

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère a été modifiée.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve ponctuelle, cette épreuve comprend :

- une première partie : Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- Une deuxième partie : Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Les candidats inscrits à cette épreuve ponctuelle seront convoqués **les 18 et 19 avril 2018** pour l'académie de Rennes.

3 - Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E6 (Epreuve professionnelle de synthèse) – y compris les candidats redoublants

A - Extrait de l'arrêté du 12 juillet 2008 relatif au contrôle de conformité des dossiers

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré(...)»

- La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations est constatée : Absence de dépôt du dossier ;
- Dépôt du dossier au delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;
- Durée du stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;
- Documents constituant les dossiers non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.»

B - Dossier

*Pour tous les candidats inscrits à l'épreuve E6-1 :

Le dossier de Rapport d'activités en entreprise doit être déposé : **le lundi 28 mai 2018.**

*Pour les candidats (en centre de formation) inscrits à l'épreuve E6-2 :

Le dossier de Conduite et réalisation d'un projet doit être déposé :

le vendredi 8 juin 2018 (candidats en alternance)

le vendredi 15 juin 2018 (candidats en formation initiale).

*** Pour les candidats individuels inscrits à l'épreuve E6-2 : retrait du dossier de l'épreuve E-62 : le vendredi 18 mai 2018 dans le centre d'épreuve :**

Les candidats individuels viendront avec leur dossier le jour de l'épreuve.

Voici quelques informations générales sur la rédaction de ces dossiers :

1. Ils doivent comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**

2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.

3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année **2017-2018.**

S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée vers **la mi-avril 2018** à cette même adresse personnelle. Les candidats inscrits à une épreuve de langue vivante évaluée dans le cadre des épreuves ponctuelles, recevront la convocation à cette épreuve fin mars 2018.

Je vous demanderai de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le Recteur et par délégation
Le Directeur de Service



Jacques GUÉGAN